

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ADMINISTRATION

48, rue de la République... A LYON: AGENCE FOURNIER... A PARIS: AGENCE HAVAS

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4... LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS... ABONNEMENTS

Dimanche, 17 janvier, l'ECHO DE LYON commencera la publication du si intéressant, si populaire, si patriotique chef-d'œuvre de

JULES VERNE MICHEL STROGOFF

dont la propriété exclusive nous a été concédée par M. Hetzel et par M. Jules Verne, et qu'aucun journal n'a encore été autorisé à publier en feuilleton. MICHEL STROGOFF n'a pu être arrangé pour le théâtre qu'après des coupures, des suppressions, des mutilations véritables qui, sans parvenir à lui enlever son puissant attrait, ont privé les spectateurs d'un nombre considérable de péripéties dramatiques qui rendent le roman autrement intéressant que la pièce à grand spectacle.

APRÈS LE RASTEL

Les jeunes gens de ce temps-ci ne se rappellent peut-être pas la fameuse élection Calvet Rognat. Cela se passait, en effet, sous l'Empire, et ils n'avaient pas alors l'âge d'homme. Ce candidat n'avait rien trouvé de mieux, pour s'attirer la reconnaissance de son comité électoral, que de le prendre par cette reconnaissance toute spéciale qui est celle du ventre. Disposant, le jour de l'élection, de tables immenses, il y avait défoncé des tonnes de vin, dépecé des veaux entiers — à tel point que, même en ce temps où les pires fantaisies électorales des candidats officiels ne parvenaient pas à étonner les spectateurs de la sarabande impériale, on fut effrayé de ce cynisme et de ces goinfreries. On ne parlait plus que du veau de Calvet-Rognat, que de ces « rastels » (le mot devint populaire), pendant lesquels tout un collège électoral avait été gavé de viande, de sauce et de vin; — et, bon gré mal gré, la majorité pourrie du corps législatif fut obligée de protester contre les procédés de l'innovateur hardi qui venait d'ériger la boustifaille publique en manœuvre électorale. Au surplus, on ne le valida pas moins, lui et son veau: dans ce temps-là tous les candidats officiels étaient validés — par ordre. Mais si tous les jeunes gens d'aujourd'hui ne se rappellent pas ces choses d'autrefois, ils ont eu dimanche, à Lyon, un spectacle analogue et dont l'étrangeté ne cédait en rien aux extraordinaires agapes de l'inventeur du veau électoral. Ils savent, eux aussi, ce que c'est qu'un rastel — et c'est à M. le sénateur Thévenet qu'ils doivent ce renseignement. Dimanche, tout le jour, depuis huit

heures du matin jusqu'à la nuit, ce candidat peut se vanter d'avoir nourri et abreuvé — à fond — une partie de la délégation sénatoriale du Rhône. Il avait bien fait les choses. Il avait loué, depuis quelques jours, le local de l'ancien café du Palais de Justice, qui est à l'angle du quai et de la place du Palais. Là, on avait carrément collé sur les devantures d'immenses bandes rouges portant cette inscription: « Comité Thévenet ». — Car, en ce temps-ci, il n'y a plus de comités d'électeurs, — le candidat se contente de proclamer « le comité, c'est moi »; — et cela suffit à ses sentiments démocratiques. C'est là qu'avait lieu le rastel. Le candidat présidait. A mesure qu'arrivaient les électeurs racolés par les amis de l'ex-ministre de la justice, on les mettait à table et, pour raffermir leur ardeur, on réconfortait leurs estomacs. Le menu ne comportait pas de veau, attendu que le veau est impérialiste. On l'avait remplacé par du bœuf nature, des choux-fleurs au gratin, des dindeonneaux rôtis, du dessert assorti, du café du pousse-café et du vin adiscrétion. Pour messieurs les centre gauche, plus délicats, le vin était chaud avec beaucoup de canelle et de sucre — et il fallait voir fonctionner ce réfectoire électoral! Trouvant que les électeurs ne venaient pas assez spontanément, certains membres de nos corps élus poussaient le dévouement jusqu'à un point aussi inimaginable que touchant. C'est ainsi qu'on voyait M. Paillason, du conseil général, et M. Faure, du conseil municipal, courir sans chapeau entre le rastel et la salle du vote, ramenant chaque fois un égaré, un indécis ou un récalcitrant qui, accompagné par ces hommes politiques aux favoris en côtellette, semblait « pisté » par d'irrépressibles garçons de salle. C'était un va-et-vient, une animation, un entrain indescriptibles; le bœuf nature démontrait combien M. Thévenet s'intéressait à l'élevage agricole, le chou-fleur attestait combien lui étaient familières les questions horticoles, le dindeonneau était sans doute une épigramme à l'adresse des imbéciles qui ne profitaient pas d'une si bonne aubaine, — et le vin chaud ou frais noyait les scrupules ou les hésitations. Quant à l'ex-ministre de la justice, il distribuait avec une égale libéralité les promesses de chemins de fer, les poignées de mains, les verres de vin et les cuisses de dinde. A mesure que ses excellents amis lui amenaient un nouvel invité, il lui faisait mettre la serviette au cou et, entre le bœuf et le chou-fleur, il lui développait son programme. Ses programmes plutôt, car on sait qu'il en avait un pour les radicaux, un pour les modérés — et même un troisième pour les réactionnaires. Mais, ce dernier, c'était spécialement M. Marc-Guyot qui s'était chargé de le colporter, quelques jours avant, en faisant la tournée des électeurs de droite et en leur disant entre quatre z'yeux: — Nous ne sommes pas si méchants, que nous en avons l'air. Cette fête de famille a duré depuis le matin jusqu'au soir. S'il y avait eu trois tours de scrutin, la note de l'hôtel de Milan aurait été plus forte. Le restaurateur, chargé de combler les capacités stomacales des amis connus et inconnus de M. Thévenet, ex-ministre de la

justice, y a perdu une troisième tournée de bœuf et de vin chaud. — Encore un qui ne pardonnera pas à M. Clapot d'avoir, jusqu'au bout, obéi à la discipline républicaine. Mais tout au moins, jusqu'à la nuit, nous avons eu l'avantage de voir un ancien ministre de la justice tenant table ouverte à côté de la salle du scrutin, — et faisant jouer à des représentants de la ville et du département le rôle de garçon de café. — Il vaut mieux en rire qu'en pleurer, — mais, vrai de vrai, ce n'est pas la peine d'avoir été prendre des sceaux pour forcer la porte du Sénat par de par-lis moyens. PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Nous avons, pendant toute la semaine, interrompu ces notes sommaires sur la politique générale. On avait trop affaire à Lyon pour prendre grand intérêt à ce qui se passait au dehors. D'ailleurs, — à part la mort inattendue du khédive, la nomination de son successeur et l'attitude haubaine, — mais tout à fait prévue de l'Angleterre, rien de bien important ne s'était passé. Le vice-roi actuel sera l'humble serviteur des Anglais comme son prédécesseur. — Nous ne voulons, ou plutôt disons le mot, que nous ne pouvons pour le moment rien y faire — et je crois l'avoir déjà dit. C'est en une fois, en bloc, que se règlera la question Anglaise, — non pas parce qu'on aura envoyé des flottes à Gibraltar, à Malte, à Chypre, en Inde ou en Egypte, — mais parce que l'Angleterre, réduite à merci après quelque effrayante conflagration européenne, sera obligée de renoncer à la possession des îles d'Argles qu'elle défend envers et contre tous. Pendant ce temps, la Chambre et le Sénat se mettaient d'accord sur le budget qui, enfin voté, a permis au président de la République de déclarer la session close. Le régime des douzièmes provisoires n'aura pas duré longtemps — et surtout n'aura pas profondément perturbé le pays. D'ailleurs, si la session de 1891 est close d'hier, celle de 1892 recommence aujourd'hui. Les vacances parlementaires auront duré une soirée. — Bel exemple de travail que nous donnent nos parlementaires. Comme d'ailleurs il n'y a pas, en matière industrielle, de petits détails, c'est le beurre et la margarine qui ont eu l'honneur de la dernière séance. Le beurre, fort de son honnêteté, de sa respectabilité, de son aristocratie culinaire, a voulu faire la vie trop dure à cette infortunée margarine, qui n'a plus même le droit de se parer de la couleur qui lui plaît. On ne veut pas qu'elle soit jaune et blanche et qu'en cet état elle se présente aux anglais qui, moins dégoûtés que nous, en sont très friands, — mais seulement quand elle ressemble un peu à du beurre de lait. Savez-vous qu'il s'en produit pour quatre-vingt millions, de cette margarine? C'est donc une invention respectable et dont on ne saurait méconnaître le droit à la vie. Aussi, tout en interdisant au beurre factice (que les savants reconnaissent à distinguer, parait-il, du beurre naturel) de se parer d'un nom qui peut tromper les ménagères, tout en lui interdisant de se déclarer « margarine » — a-t-on renvoyé à la commission l'article de loi par lequel on prétendait même lui imposer une couleur spéciale. Par ce temps de politique lyonnaise d'assiette au beurre, — ce débat ne manquait, convenez-en, ni d'a-propos, — ni de sal. JEAN-CLAUDE.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur Journal.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 12 janvier. Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

mes de laquelle les officiers d'infanterie de marine en service dans les colonies, ou la période de séjour réglementaire n'est que de deux ans, pourront être, sur leur demande, maintenus pendant une troisième année outre-mer, dans certaines limites.

CHAMBRE LA SÉANCE

Paris, 12 janvier. La séance va être consacrée à l'élection du bureau. Les députés sont nombreux, mais les tribunes vides.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge.

Sur l'invitation du président, les six plus jeunes membres de la Chambre, MM. Barthou, Pichon, Lasserre, Argeles, Roques et Rousset prennent place au bureau comme secrétaires d'âge.

Le bureau provisoire étant constitué, M. Blanc déclare ouverte la session ordinaire de la Chambre des députés pour 1892 et prononce l'allocation suivante: ALLOCATION DU DOYEN D'ÂGE

Messieurs les députés, Le 13 novembre 1889, je montais à ce fauteuil, le cœur plein de joie, pour saluer la République triomphante. (Très bien.)

Aujourd'hui, c'est avec un enthousiasme plus grand encore que je viens saluer la République définitive. (Très bien.)

Mais il ne suffit pas qu'elle existe incontestée, il faut encore, pour qu'elle soit indestructible, la doter de toutes les réformes (Applaudissements à l'extrême gauche) qui feront d'elle tout ce qu'elle doit être.

Lorsque je considère toutes les bonnes volontés qui siègent dans toutes les régions de cette assemblée, je ne doute pas que cette œuvre de perfectionnement s'accomplisse.

Elle s'accomplira si, aujourd'hui que les nuages qui menaçaient d'envahir l'horizon parlementaire sont dissipés, nous nous tenons en garde contre les nouvelles agitations. (Très bien.)

Puis, au moment où, après tant de lutttes, de secousses et d'épreuves, la France jouit d'un repos profond, lorsqu'elle a reconquis le plus haut degré de grandeur dans le monde (Très bien), le respect et l'estime des nations, lorsque le relèvement de ses forces est devenu complet, lorsque enfin sa flotte, à Cronstadt, a scellé avec une grande puissance l'amitié et l'entente qui valent toutes les alliances (Applaudissements), le patriotisme, qui est la plus belle des vertus françaises, ne nous conseille-t-il pas de rester unis plus que jamais. (Applaudissements.)

Nous le serons: d'abord, avant tout, l'union par patrie! Oh! celle-là, tant que nous serons Français, nous ne la briserons jamais. (Applaudissements.)

Il existe aussi un autre terrain sur lequel nous nous rencontrerons toujours; c'est le terrain de l'humanité, où on a le regard sans cesse tourné vers les malheureux et les déshérités. (Applaudissements.)

Il y a encore des devoirs communs que chacun de nous sera jaloux de remplir: ce sont ceux qu'imposent les revendications ouvrières, dont le flot monte, monte chaque jour. (Très bien!) à l'extrême gauche.)

Où, tous ici tant que nous sommes, nous désirons ardemment, également, la paix sociale par la justice et la liberté (Très bien!), la conciliation entre le capital et le travail, l'extinction des grèves par l'arbitrage, l'amélioration de la condition des travailleurs, le soulagement des malheureux par l'assistance publique bien organisée (Très bien!), la fondation de caisses de retraite pour la vieillesse laborieuse.

Enfin, ce sont ces problèmes que soulèvent ces graves questions qui appellent toutes nos méditations: ce sont eux qu'il faut étudier avec courage, pour aboutir sans retard à des solutions pratiques satisfaisantes (Applaudissements.)

Voilà, chers collègues, quelle est notre tâche à l'heure présente: elle est ardue mais il n'en existe pas de plus élevée, de plus patriotique, de plus pressante (Très bien!). J'ai la certitude que vous mettez tous vos

efforts, votre honneur à l'accomplir dignement, que, dans tous vos actes, vous vous montrerez non seulement des hommes de progrès, mais encore des hommes d'organisation sociale (Très bien!).

Ici, messieurs, j'ai le devoir de reconnaître que la Chambre actuelle ne s'est pas attardée dans le mouvement social qui envahit le monde.

Dès les premiers jours de son élection, elle s'est mise résolument en marche vers l'avenir. Dans les deux sessions qu'elle vient de traverser, elle a réalisé plusieurs réformes qui toutes sont empreintes d'un caractère éminemment démocratique, et tout dans ses travaux atteste sa haute sollicitude pour le travail national.

Qu'elle persévère dans l'œuvre laborieuse, réformatrice qu'elle a si courageusement commencée, qu'elle croise toujours plus profondément le sillon de la démocratie, et si elle est assez heureuse pour fonder ces deux grandes choses, la pacification et le bien-être de tous, elle aura acquis un titre impérissable à la reconnaissance du pays. (Bravos et double salve d'applaudissements.)

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Spuller qui, en remerciant la Chambre de l'avoir appelé sept fois à la vice-présidence, décline toute candidature.

Election du Président L'ordre du jour appelle la nomination du président de la Chambre. Il est procédé au scrutin à la tribune.

H. Floquet est élu président par 260 voix, sur 391 votants.

Il y a 78 bulletins blancs, 32 voix à M. Pierre Blanc, doyen d'âge, et une vingtaine de voix diverses, dont 7 à M. Casimir-Périer.

Election des Vice-Présidents Le scrutin pour l'élection de quatre vice-présidents est ouvert à 3 heures 15 et clos à 4 heures. Il donne les résultats suivants:

De Mahy 326 Casimir-Périer 318 Peytral 277 Viette 221 Cavaignac 176

MM. de Mahy, Casimir-Périer, Peytral et Viette, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents.

Election des Secrétaires Le scrutin pour l'élection de huit secrétaires est ouvert à 4 heures et clos à 4 heures 48; il donne les résultats suivants:

De la Batut 253 Debar 240 De Villebois-Mareuil 208 Saint-Germain 200 Hervieu 200

Ces cinq députés ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont proclamés secrétaires.

Un deuxième tour aura lieu pour l'élection de trois autres secrétaires. Les candidats venant immédiatement après les élus étaient MM. Pouquery 172 voix; Dron, 152; Lasserre, 145, etc.

Election des Questeurs M. le président fait connaître les résultats suivants du dépouillement du scrutin pour la nomination de trois questeurs:

Nombre des votants, 314; bulletins blancs ou nuls, 3. Suffrages exprimés, 311; majorité absolue, 156.

Ont obtenu: MM. Bizarelli 267 Guillaumou 249 Royer (Meuse) 229 Leydet 66

MM. Bizarelli, Guillaumou et Royer (Meuse), ayant obtenu la

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 13 Janvier (59)

LA VIE LYONNAISE LE KRACH

Roman inédit (1) LIX Ainsi donc que c'était convenu, le lendemain, pendant qu'onze heures et demie sonnaient au cadran de la Bourse, un vieux fiacre traîné d'une maigre haridelle et conduit par un jeune cocher — un de ces routiers de nuit avec lesquels on y regarde à deux fois avant de se mettre en route pour quelque destination tant soit peu éloignée — arrivait à grand bruit de vieilles ferrailles et de vitres branlantes. En sortait un soldat d'assez bonne tournure qui allant droit à la loge du concierge: — Monsieur Vincent. Assez étonné d'être appelé par son nom, M. Vincent se retourna vers le jeune militaire qui prononçait ce nom avec un terrible accent méridional. — Que lui voulez-vous à M. Vincent?... Ce n'est toujours pas pour lui parler de son pays, parce que sacrédié, vous devez en être né bien loin.

— Ah! oui, mon accent. Ils me blagent assez au régiment... que voulez-vous?... je suis Corse... comme Napoléon... et ça ne l'a pas empêché de devenir empereur des Français. — Enfin que désirez-vous? — Ce n'est pas vous, monsieur Vincent que j'ai à voir, c'est monsieur François Dommartin... seulement le camarade m'a dit que pour parler à son père, c'est à vous qu'il fallait s'adresser. — Ah! vous êtes du régiment du petit Dommartin?... Et il va bien ce gaillard? — Très bien, il est à la gare. — Quelle gare? — A la gare de Genève. — En voilà une bonne!... mais attendez donc, je vais chercher François. Il ne doit pas encore être couché, il vient de passer tout à l'heure... et puis, si le fils est par là, il faut bien le réveiller quand même il serait déjà dans son lit. Et le père Vincent courut dare dare chercher Dommartin qui, on le sait, commençait à peine à faire sa couverture. — Eh François, en vous demande. — Qui ça? — Un camarade de votre garçon. — En voilà une heure pour venir voir les gens!... — Mais il paraît qu'ils sont à la gare de Genève. — Mon garçon aussi! — Oui... je ne me suis pas bien fait expliquer, arrivez seulement. Et l'instant d'après Vincent, Dommartin et le soldat Corse étaient réunis dans la loge du vieux portier.

— Eh bien, militaire, vous avez à me donner des nouvelles de mon fils? — Oui, bourgeois. — Oh!... un bourgeois qui sert chez les autres... mais, il va bien le petit?... — Oh! tout à fait bien... il est à la gare. — C'est ce que le père Vincent m'a déjà dit. Et qu'est-ce qu'il fait à la gare? — Nous sommes en détachement, on nous envoie dans un fort... par là... nous ne savons pas juste où c'est... mais il paraît que nous y resterons trois mois. — Ah! Ça ne fera pas si bon vivre qu'à Annecy. — J'en ai peur. Et alors, votre fils... — Mais pourquoi n'est-il pas venu avec vous? — C'est justement ce que j'avais à vous dire: votre fils, qui est élève caporal... — Tiens, il ne m'avait pas dit... — Il n'y a pas longtemps. — Et il n'écrit pas souvent... ni moi ni plus d'ailleurs... nous n'aimons pas nous faire mal avec une plume... C'est de famille. Et les trois interlocuteurs se mirent à rire aux éclats de la facétie de Dommartin. Sur quoi le soldat reprit: — Comme élève caporal, il commande une escouade d'hommes et il a été obligé de rester en gare où le détachement est consigné. — Ah! pauvre petit. — Mais, comme j'étais permissionnaire pour deux heures, il m'a dit: prends donc un fiacre en revenant et amène moi

mon père, j'ai quelque chose de très pressé à lui dire. — Il vous a dit ce que c'était? — Ah! ma foi non. Mais il a payé l'argent du fiacre, je l'ai pris, il est à la porte... et si vous voulez bien faire plaisir à votre fils... dans une heure nous partons et vous serez rentré pour vous coucher. — Il a dit que c'était bien pressé? — Il a dit « pressé et important ». — Sapristi, fit Dommartin en se grattant l'oreille, sapristi de sapristi... je peux cependant pas laisser partir ce gamin sans aller l'embrasser et savoir ce qu'il a à me raconter. — C'est bien naturel, opinait M. Vincent. — D'un autre côté, il sait bien, lui, que je ne dois pas laisser ma caisse à cette heure là. — Oh! monsieur Dommartin, fit l'Italien, votre garçon a dit que votre collègue, monsieur Vincent, vous donnerait bien un coup de main pendant ce temps-là. — Et il en parle à son aise, s'il n'y avait pas bal, je ne dis pas, mais, en ce moment, comment voulez-vous que Vincent quitte sa loge? Le concierge prit la parole: — Ça peut s'arranger; voulez-vous aller embrasser votre fièvre, dépêchez-vous. Pendant ce temps-là, je vais fermer la porte des bureaux, on ne pourra entrer et sortir que par les appartements. Et puis ce n'est pas aujourd'hui, à côté d'un vestiaire où il y a toujours cinquante personnes et où il faut forcément passer, puisque cette porte va être fermée, ce n'est pas aujourd'hui qu'on vient voler... Allez donc tranquillement aux

Brotteaux et revenez dès que votre garçon sera parti. — Ma foi, il a raison et puisque le fils a payé la voiture, en route... Au bruit de la portière qu'ouvrait le soldat, le cocher qui sommeillait déjà sur son siège, tourna la tête vers ses voyageurs. — Où allons-nous? — Nous retournons là d'où nous venons. — A la gare de Genève, fit Dommartin. — Pas tout à fait, lui répondit en riant l'Italien, mais en face. Il y a un café d'où on voit le coin du quai où les hommes sont consignés et comme les officiers sont allés tous à une grande brasserie à côté, les gradés et les élèves gradés sont où je vous dis — et il y en a un qui veille pour donner le signal quand les officiers rappelleront. — Ah! tas de coquins! fit Dommartin en riant!... Vous êtes toujours les mêmes pour tirer des plans! — Oh! quand ça ne fait tort à personne. — Ah! vous avez bien raison: amusez-vous pendant que vous êtes jeunes. Et c'est ainsi que Dommartin et Chipola entrèrent dans le fiacre que conduisait Pepino et qu'ils roulèrent l'un vers la fortune l'autre vers la mort. Quand, au bout de vingt minutes, le véhicule tourna, débouchant au cours Vitton: — Nous voilà arrivés, fit Chipola. — Pas dommage, j'ai les jambes rompues dès que je roule en voiture. — C'est dans cette allée qu'il faut passer pour entrer par derrière.

— Ah! les brigands, ils les connaissent toutes!... Si jamais on dirait qu'il y a là l'entrée d'un caboulot. — C'est tout au fond. Allons, cocher, venez donc aussi boire un verre. — Pas de refus, fit le cocher, sautant prestement de son siège et s'enrégant dans l'allée noire à la suite de ses clients. — Mais ce n'est donc pas éclairé? fit Dommartin en hésitant. — Quelque maboul qui aura éteint le gaz. — C'est noir à se casser la figure. — Suivez-moi seulement, répondit le cocher qui prit la tête de la file; et dès que la porte sera ouverte, ça fera un jet de lumière. C'était donc maintenant entre les deux Italiens que marchait Dommartin qui, à ce moment même, poussa une sorte de gémissement sourd et roula lourdement à terre. Le coche de Chipola l'avait frappé entre les deux épaules et était entré jusqu'au cœur. — Il ne bouge plus? — Non. — Prends par les pieds. — Ça y est. Tu tiens la tête? — Oui. — En route. Il n'y avait que quatre ou cinq pas à faire pour arriver à la porte du caveau. Ils jetèrent l'homme dans un coin. — D'abord, va voir s'il y a du sang. — Tu n'as pas retiré le bouton, au moins? — Pas si bête. — Alors, il n'a pas dû saigner. B. RETTAN. (A suivre.)

(1) reproduction interdite.

majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés questeurs.

La prochaine séance est fixée à jeudi, à 2 heures. La séance est levée à 6 heures 20.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 12 janvier

M. Kiener, doyen d'âge ouvre la séance à 2 heures, 05. Sur l'invitation du président, les six plus jeunes sénateurs prennent place au bureau comme secrétaires.

Le président, en vertu de la loi constitutionnelle du 2 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, déclare ouverte la session ordinaire de 1892, et prononce l'allocation suivante :

ALLOCATION DU DOYEN D'ÂGE

Messieurs, c'est pour la seconde fois que mes années me donnent l'honneur de présider le Sénat. Je ne me permettrais pas des exhortations politiques, je craindrais d'abuser de votre bienveillance et d'outrager les droits de la mission temporaire que je suis appelé par mon âge à exercer.

Permettez-moi seulement, Messieurs les sénateurs, de formuler un vœu qui, je le pense, rencontrera votre adhésion unanime en dépit des divergences d'opinion qui nous séparent.

Nous avons dû jusqu'ici conserver aux délibérations du Sénat, ce caractère de dignité et de haute courtoisie par lequel les assemblées imposent le respect au pays (très bien ! très bien !); je souhaite et je suis persuadé que comme moi, vous souhaitez tous que nous conservions scrupuleusement ces traditions qui sont notre honneur et une de nos forces. (Très bien ? Très bien !)

C'est sous l'empire de ces sentiments que je vous convie, mes honorables collègues, à procéder sans retard à votre constitution définitive, de manière à pouvoir aborder au premier jour vos travaux législatifs. (Vive approbation et applaudissements unanimes.)

Après le tirage au sort des bureaux, le Sénat fixe à demain deux heures, sa prochaine séance. La séance est levée à 2 heures 15.

Autour du Parlement

Paris, 12 janvier.

Les Groupes républicains du Sénat

Les groupes républicains du Sénat se sont réunis après la séance pour désigner le successeur de l'amiral Peyron comme questeur. Le centre gauche a désigné le général Grévy; la gauche républicaine et l'union républicaine, le général Delfis; la gauche démocratique, M. Combes.

La gauche démocratique, jugeant que le nombre de ses adhérents est suffisamment considérable, réclame de plus un siège de secrétaire, et porte M. Isaac pour un des deux sièges vacants. Finalement, après discussion, les groupes se sont mis d'accord pour la candidature de M. Delfis pour la fonction de questeur.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 12 janvier.

DÉCORATIONS

Voici les décorations du ministère de l'agriculture. Est nommé officier, M. Ernest Menault, inspecteur général de l'agriculture. Sont nommés chevaliers, MM. Melard, inspecteur des forêts; Landani, directeur de l'école d'agriculture de Toulouse; Courbis, éleveur dans la manche; Gustave Denis, vétérinaire dans la Charente; Guibal, ingénieur du service hydraulique agricole à Montpellier; de Ceris, rédacteur du journal agricole.

ETRANGER

Paris, 12 janvier.

La France et l'Espagne

L'ambassadeur de France est arrivé à Madrid. On est curieux ici de savoir les instructions qu'il reçoit. Pour le moment, le Clamor, qui est le journal qui a le plus de rapports avec le ministère des affaires étrangères, fait allusion à une note d'un journal de Paris disant que l'on n'acceptera pas comme base des traités le tarif minimum français, et ajoute que la France ne veut pas proroger le traité actuel jusqu'au 30 juin, ni en arriver à un motus vivendi.

Le Clamor demande finalement ce que veut le gouvernement français. Veut-il que l'Espagne accorde à la France la clause de la nation la plus favorisée en échange du tarif minimum français, qui

empêche les vins espagnols d'entrer en France? Qui peut accepter cela ici?

Les Négociations commerciales

Madrid, 12 janvier.

Il est inexact que l'Espagne ait rien obtenu de l'Angleterre dans l'affaire des tarifs. Il n'y a qu'un fait: c'est que le traité entre les deux nations expire le 30 juin, tandis que celui qui engage la France et l'Espagne expire le 31 janvier.

Quant aux autres puissances, le seul fait exact, c'est que l'Espagne n'a pas voulu négocier avec elles de nouveaux traités tant que la France n'aurait pas fixé son régime. Mais à présent elles sont prêtes à toutes les négociations.

L'Allemagne, qui a fait des réserves à cause des alcools, dont l'Espagne va augmenter considérablement les droits parmi les différentes combinaisons entamées pour arriver à une entente avec le gouvernement français, a repoussé toute proposition espagnole d'une élévation par l'Espagne du tarif conventionnel actuel pour les articles qui l'intéressent dans la même proportion que la France.

Dans ces conditions, il est bien difficile de prévoir une solution quelconque du conflit avant le 1er février.

La Conférence sanitaire

Venise, 12 janvier.

Dans la séance d'aujourd'hui, la discussion a continué à être très courtoise et très conciliante.

Il faut se garder d'ajouter trop grande créance au bruit d'après lequel les Etats de la triple alliance s'apprêtent pour faire échec à la France et à la Russie. Il est certain que sans prétendre que la question politique ne jouera pas un rôle à la conférence de Venise, rien n'autorise encore à dire que les considérations sanitaires n'y primeront pas toutes les autres.

C'est l'Autriche qui a proposé le projet de compromis, sur lequel se déroule en ce moment la discussion. D'après ce compromis, les navires britanniques pourraient librement traverser le canal, à condition de n'atterrir nulle part que dans un port de la Grande-Bretagne, et, en outre, moyennant le paiement d'une taxe à déterminer.

Le gouvernement anglais proteste contre le paiement de cette taxe.

Au reste, le compromis autrichien n'engage d'aucune façon la conférence, qui est maîtresse de la modifier selon son gré. D'ailleurs, pour être valables, les décisions doivent être prises à l'unanimité des voix.

La Question irlandaise

Londres, 12 janvier.

Dans un meeting tenu hier par la Corporation de Dublin, une motion tendant à présenter une adresse à la reine et au prince de Galles, à l'occasion du mariage du duc de Clarence, a été rejetée par trente-sept voix contre huit.

L'assemblée a voté un amendement portant que, tant que l'Irlande sera gouvernée par la loi actuelle, aucune adresse de cette nature ne pourra être présentée.

Les Juifs en Russie

Vienne, 12 janvier.

Un télégramme de Moscou annonce que dans les gouvernements de Pensa et de Saratow, la population a commis des excès contre les Juifs.

Le bruit s'était répandu que les Israélites amassaient de grandes quantités de blé pour faire hausser les prix. Beaucoup de maisons ont été brûlées et plusieurs personnes tuées.

L'Influenza en Angleterre

Londres, 12 janvier.

Le commandant Mackenzie, qui était commandant du port Holy-Head, est mort hier soir de l'influenza.

Une grande partie du personnel du prince de Galles est atteinte de l'influenza. On cite parmi les malades l'amiral Stephenson, écuyer, et sir Francis Knolless, écuyer. Dans le comté de Norfolk, la maladie est générale.

A Sanbringham et dans le personnel de la cour, à Londres, l'influenza domine.

L'ITALIE ET LA PAPAUTÉ

Paris, 12 janvier.

On lit dans la Patrie: Notre correspondant romain nous a dressé la dépêche suivante, que nous publions sous toutes réserves, vu la gravité des assertions qu'elle contient:

Rome, 11 janvier, 10 h. m.

« Je tiens d'une source digne de foi une nouvelle qui, si elle se confirme, comme nombre d'indices permettent de le supposer, me paraît de nature à modifier de façon sensible, dans un prochain avenir, le cours de la politique intérieure et peut-être même extérieure de l'Italie.

« Le roi Humbert, depuis longtemps justement préoccupé de la situation, à tous égards fâcheuse, qui résulte, pour lui, pour sa dynastie, pour son peuple, du différend quasi chronique existant en Italie, entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, entre la Royauté et l'Eglise, aurait après mûres réflexions résolu d'y mettre fin en offrant à

l'acceptation du souverain pontife un compromis qui, dans son esprit, donnerait entière satisfaction à la papauté, tout en sauvegardant, dans une large mesure, les droits « imprescriptibles » de la couronne.

« Mis au courant des intentions royales par un prêtre qui est à la fois persona grata au Quirinal et au Vatican, le pape, sans se départir de sa traditionnelle prudence, aurait néanmoins prononcé, à l'adresse du souverain italien, des paroles d'une grande bienveillance. Considéré comme certain que, désormais, entre le roi Humbert et Léon XIII, la glace est rompue. De part et d'autre, on fera l'impossible pour arriver à un arrangement que les intérêts politiques semblent pour le moins commander autant que les intérêts religieux. »

Au Maroc

Tanger, 12 janvier.

Les dernières nouvelles qui sont arrivées ici confirment l'échec des missions, envoyées par l'empereur du Maroc, dans l'ouest de la région du Touat. Pour masquer cet insuccès, dont il se montre affecté, Muley-Hassan a investi des fonctions de caïd un de ses partisans venu du Tidikelt avec une des missions.

Il a également cru devoir adresser au chargé d'affaires de France une lettre où il renouvelle ses prétentions et demande qu'on lui fasse connaître les griefs que la France peut avoir contre les habitants du Touat, s'engageant à faire, à l'avenir, la police dans l'ouest.

M. Souhart, chargé d'affaires de France, répondra, assurément, qu'il n'est autorisé à engager aucune discussion avec le gouvernement marocain au sujet du Touat, le gouvernement français se réservant d'agir, comme il lui conviendra, dans ces régions qui ne dépendent aucunement du Maroc.

Les Fumeurs Persans

Le Tabac et le Coran. — Guerre à un monopole. Une grosse difficulté.

Vienne, 12 janvier.

L'attention est fixée, depuis quelque temps, sur ce qui se passe en Perse. Il paraît que la haine de Pétranger, qui est le fond des troubles en Chine, s'est communiquée aux populations persanes, sujets de Nour-Eddin.

En premier lieu, les bons Persans en viennent aux Anglais. C'est que, lors de son dernier voyage en Europe, le shah, tiraillé entre ses deux puissants voisins, la Russie et l'Angleterre, qui se disputent le terrain d'exploitation fructueuse, a voulu contenter les uns et les autres. Aux Russes, il a concédé la construction d'une ligne de chemin de fer reliant la Transcaucasie à Téhéran, plus l'établissement de nombreuses routes d'accès.

Les Anglais ont eu une part plus ample dans les faveurs du shah qui, entre autres, leur a abandonné le monopole des tabacs à exploiter par une compagnie de fermage. Celle-ci, après deux années et demie de préparatifs, allait entrer en exercice, lorsqu'une vive agitation se manifesta dans le pays.

C'est que le tabac est aux Persans ce que la bière est aux Bavarois.

Qui ne se souvient des émeutes de bière dont Munich fut si souvent le théâtre, lorsque les brasseries élevèrent le prix de leur boisson.

Or, la société anglaise vend le tabac plus cher que ne le vendait naguère la régie impériale. Et puis, les mollas, faute d'occupation sérieuse, s'adonnent avec fureur à l'usage du tabac. Aussi furent-ils les instigateurs du mouvement contre les Anglais qui renchérisaient cette jouissance, et, pour couper court, ils défendirent le tabac aux croyants, sous prétexte que le tabac préparé et vendu par les infidèles était prohibé par le Coran.

Aussitôt la population cessa de fumer, et le fisco de Sa Majesté vit lui échapper un riche revenu.

Que fit le shah? Il annula d'un trait de plume le contrat de fermage de sorte que les Anglais se trouvent mis dehors. Que dira le Foreign Office? Il faut voir. D'ailleurs, l'acte arbitraire concernant le tabac n'a pas apaisé le mouvement populaire, qui continue et se manifeste contre tous les étrangers sans exception.

C'est une grosse difficulté pour le gouvernement persan, car, naturellement, c'est sa responsabilité qui se trouve mise en jeu vis-à-vis des puissances européennes.

Dépêches Diverses

L'INFLUENZA

Paris, 12 janvier.

Le résultat d'une communication faite au conseil supérieur d'hygiène publique, que la grippe ou influenza n'a pas encore fait de grands ravages à Paris. La semaine dernière, la mortalité n'a été que de 150 à 200 décès, supérieure au nombre normal.

Par contre, la grippe a fait de nombreuses victimes à Dunkerque, Cherbourg, Marseille, où la mortalité a triplé ces jours derniers. Elle a également sévi dans une petite commune de l'Avégo.

trouve, comme le fabricant, un bénéfice suffisant. Il tient, autant que faire se peut, à ce que son dévoué et la qualité employée ne soient pas connus.

Peu après, par les agents indigènes, un commissionnaire a en mains un échantillon du tissu en faveur, avec tous les renseignements nécessaires, concernant le prix de vente. Une offre lui est faite. Il a un ordre en perspective et, comme de juste, il tient à le remplir.

Muni de l'échantillon qu'on lui a fait parvenir, il bat la place et n'a pas de peine à trouver un fabricant disposé à entrer dans ses vues.

Jusqu'ici, rien d'anormal. C'est là la filière ordinaire des affaires. Mais, il s'agit de suppléer le concurrent, de trouver un article qui remplace le sien.

Le satin vendu vaut 1 fr. 75. On fera un satin similaire, mais on diminuera quelque peu la chaîne pour arriver au prix de 1 fr. 60.

Peu de temps après, un autre concurrent fera de même, et en quatre ou cinq mois, le consommateur qui aura payé 2 fr. 50 le mètre, par exemple, aura vu son prix d'achat se maintenir à peu près, tout en ayant une marchandise valant 25 ou 30 0/0 de moins.

Je sais bien que c'est là la conséquence forcée des affaires, mais en présence des résultats obtenus, il est permis de se demander s'il ne serait pas bon de modifier un peu, notre façon d'agir, et de conserver à l'article en vogue, en ne le sacrifiant pas au premier coup, la durée qu'il doit avoir.

Ne nous faisons donc pas d'illusions. — Le teint en pièces va subir une nouvelle crise. — Laissons faire. — Les faveurs de la mode, pour le teint en fil, ne seront pas éternelles. Et félicitons-nous de ce retour,

impévu, à nos vieux articles classiques, retour qui sera certainement suivi d'une saison, en article bas prix. La situation est, en fait, à la merci d'un mouvement sur les soies. Qu'il y ait un peu d'emballage, que la hausse s'exagère et, immédiatement, par la force des choses, les tissus de soies purs, teints en flottes, se trouveront délaissés.

Nous avons cru, et bien d'autres avec nous, à un retour de la mode, vers la moire française. Le mouvement est bien lent à se dessiner et, seule, la moire antique et le pékin sont encore l'objet de demandes sérieuses, en très bel article surtout. Il est à noter que nos maisons traitent les articles extra riches, en façonnés, sont, en ce moment, largement pourvues de commissions. Le semi plein, la jardinière, les genres Louis XVI et Renaissance, sont repoussés; mais, par contre, le pékin, sous toutes ses formes, revient en pleine faveur. Ceci, bien entendu, pour les créations de haut goût destinées à donner le ton. En impressions sur pongée et rougeants, toujours beaucoup de semés, les formes étant délaissées pour le bouquet et la fleur détachée.

La mousseline est maintenant dans la triste posture que nous avons prévue. Le marché anglais en est saturé et refuse tout ce qu'on lui propose. New-York montre peu d'enthousiasme et Paris est absolument réfractaire. Je crois que ceux qui n'ont pas reculé au bon moment, peuvent abdicquer leurs espérances. Il est trop tard.

A Lyon, Bâle et Crefeld, le ruban est toujours en faveur. A Saint-Etienne, par contre, la situation est plus triste et à part quelques maisons, traitant des genres spé-

LA GRÈVE DE L'URBAINE

La grève de l'Urbaine continue avec une très légère détente. Sur 1,514 voitures, 22 sont sorties dimanche et 35 hier. Le syndicat est inflexible. Il a fixé la journée à 15 francs et ne veut pas en démorser. Il est d'ailleurs encouragé par les cochers des autres compagnies. Les deux dernières journées ont apporté aux grévistes 7,738 francs. Avec de tels subsides, la grève durera à moins jusqu'à la grande réunion de tous les cochers, que doit présider, le 15 courant, M. Edouard Lockroy, député de Paris.

MONSIEUR DE PARIS

Ainsi qu'un rustique amateur d'éloges, Monsieur de Paris songe à la retraite. Il l'obtiendra; c'est décidé. Encore une ou deux têtes, et l'homme à redingote noire de la place de la Roquette, l'exécuteur correct au parapluie de légende, se retirera des affaires. Vers septembre, après 34 ans d'exercice, dont quatorze comme premier bourreau de France, M. Deiber, âgé de soixante-dix ans, fuira vers les saules, poursuivi par les spectres — on se l'imagine — des deux cent huit criminels qu'il a racroqués.

M. Deiber est le successeur désigné par M. Duber. C'est un homme de quarante-cinq ans, de taille moyenne, aux traits énergiques. Fils de l'ancien bourreau de Nîmes, il s'est allié, par son mariage, à la famille Roch. Une famille où les fonctions de bourreau sont considérées à l'égal d'un sacerdoce et qui conserve pieusement le couperet sous lequel tomba la tête de Louis XVI.

INCENDIE D'UNE DISTILLERIE

Fécamp, 12 janvier.

La distillerie de la Bénédicte de Fécamp a été entièrement détruite, cette nuit, par un incendie.

Tout l'édifice s'est effondré. Le feu a éclaté, vers deux heures, dans l'atelier de peinture et il a été impossible de rien sauver.

On a pu préserver le laboratoire et sauver ainsi tout un quartier de Fécamp.

Le sous-préfet du Havre est arrivé par train spécial. Le maire et les autorités sont sur les lieux du sinistre. Les pertes sont évaluées à plus de deux millions.

UN PROCÈS D'ANARCHISTES

Paris, 12 janvier.

La cour d'assises avait à juger, aujourd'hui, les anarchistes Martinet, Mursch, Chenal, Louis Cheuse et la compagne Elisa Coquis-Brugère, forte gaillard d'une trentaine d'années.

Les accusés sont poursuivis pour provocation, par placards, à l'insubordination militaire et au meurtre d'officiers. Les quatre derniers, comparaisaient, le 20 juin, sous cette inculpation quand, au cours des débats, Martinet vint se déclarer auteur des placards incriminés. L'affaire fut remise, et un supplément d'information établit l'exactitude de cet aveu.

Aujourd'hui, Martinet, au début de l'audience, dépose des conclusions pour contester la compétence de la cour, attendu, dit-il en substance, que les conseils ne peuvent siéger en robe rouge sans perruque, sous peine de n'être pas compétents.

La cour a eu l'extrême condescendance de statuer sur ces conclusions et quelques autres de même acabit pour les rejeter.

Tous ont alors déclaré faire défaut, sauf Mursch qui, en ce moment sous les draps, accepte le débat.

La cour l'a acquitté. Martinet et Chenal ont été condamnés à un an de prison, cent francs d'amende. Cheuse à huit mois et la femme Brugères à trois mois.

L'AFFAIRE DU THÉÂTRE RÉALISTE

Paris, 12 janvier.

C'est demain mercredi que vient devant la neuvième chambre correctionnelle, l'affaire du Théâtre Réaliste.

Les prévenus sont: M. de Chirac, directeur-acteur du Théâtre Réaliste, et trois actrices, Mmes Nivoley, dite Odette de Mérialval, Harodin et Munier.

M. de Chirac est poursuivi à différents titres. D'abord comme auteur principal, à propos de la pièce le Gueuc, où il a joué un rôle, et ensuite comme complice à propos de la pièce l'Avortement, dont il est l'auteur, et qui a été représentée sur la scène d'un théâtre dont il est le directeur.

Quant aux trois actrices, elles sont poursuivies à un seul titre: comme auteurs principales. Mme Odette de Mérialval a, en effet, joué avec M. de Chirac dans la scène du viol, et Mmes Harodin et Munier ont, l'une en qualité d'avortée, l'autre comme avorteuse, joué dans la pièce l'Avortement.

Le réquisitoire définitif dressé par M. le substitut Cabat, est fort succinct. Il se compose de six pages environ.

M. Cabat examine tout d'abord l'entrepreneur et l'œuvre artistiques de M. de Chirac. Puis l'honorabilité substitut arrive aux faits de la cause et reproduit partie des manuscrits du Gueuc et de l'Avortement.

C'est M. Cabat qui, à l'audience de mercredi, à la neuvième chambre, soutiendra la prévention.

Les témoins entendus à l'instruction, et qui derechef seront entendus à l'audience, sont:

M. Juchet, secrétaire général de théâtre, 18, rue d'Albion;

M. Raoul Foché, auteur dramatique, rue Chauveau-Lagarde, 4;

M. Lévy, banquier, 3, rue Vignon;

M. Rouffaud, officier de paix;

M. Chincholle, rédacteur au Figaro, 40, rue Fontaine;

M. Gravier, étudiant en droit, à Versailles;

M. Doi, sans profession, 6, rue de Téhéran;

M. Nivoley, mari divorcé de l'actrice Odette de Mérialval, 71, rue de Maubeuge;

M. Israël, commissionnaire en marchandises, 26, rue Chabrol.

M. de Boislieu, le président pleint de tact de cette affaire extraordinaire, parrainé par M. Lagasse et M. Paul Morel.

Chronique Parisienne

Cette année, M. Constans, le ministre de l'intérieur, a pris une initiative dont le loueur fort quelques-uns de nos confrères. Il a dispensé son personnel de l'obligation de venir lui présenter ses hommages le premier jour de l'année nouvelle. Il paraît que d'autres chefs de service, M. le préfet de la Seine entre autres, ont imité cet exemple; et je ne serais pas étonné que l'an prochain cette idée de supprimer les réceptions officielles du 1er janvier ne gagnât du terrain et ne se répandît en province. Peut-être verrons-nous la fin de cette vieille coutume.

J'avoue qu'il y a une quarantaine d'années j'aurais été ravi de ce changement dans les mœurs administratives et que j'aurais de tout mon cœur applaudi à cet oubli des traditions. J'étais professeur en ce temps-là, et je me rappelle encore quel ennui c'était pour moi que cette corvée annuelle. Il fallait passer son habit noir et sa cravate blanche, et quel temps qu'il fit, se rendre chez le procureur, qui nous menait chez le receveur, d'où nous nous rendions chez le préfet. Il n'y avait point d'évêque dans les villes où j'ai exercé, sans quoi nous aurions également poussé une visite chez ce fonctionnaire. A Grenoble, en revanche, nous allions chez monsieur le premier. On appelle ainsi, dans les villes parlementaires, le premier président de la cour d'appel.

Oh! que ces courses, ces réceptions, ces compliments et ces discours nous paraissent longs, fastidieux même ridicules! avec quelle joie malhonnête nous recueillions les pataqués qui échappaient parfois à nos chefs, ou à ceux d'entre nous que tel grand fonctionnaire daignait interroger, histoire de faire de la popularité ou de se donner une contenance.

Mon Dieu! que je me rappelle, à ce propos, une jolie anecdote dont nous avons eu tant de fois l'occasion de nous servir. C'est lui qui, depuis, s'est fait un nom, et dont vous avez vu par l'avant-dernière exposition une marmite, disposée de telle sorte que le feu du soleil, passant à travers des lentilles, y cuisait le bouf et faisait du bouillon. C'était un excellent homme, mais qui ne songeait qu'à ses inventions futures, qui en était tout échauffé, et n'avait d'autre sujet de conversation.

Le procureur le présente au préfet: — Monsieur le professeur de physique du Lycée. Et le préfet, obligeamment, lui demande: — Et comment va votre classe? Etes-vous content?

— Si je suis content! Ce matin, j'ai mis de l'eau sur le rebord de ma fenêtre, j'y ai laissé une demi-heure, il y avait six degrés de froid, et c'est avec cette eau-là que je me suis fait la barbe, oui, Monsieur le préfet, je me suis fait la barbe avec cette eau-là.

Le préfet avait l'air fort mal à son aise; il jetait des regards éperdus sur le procureur, et, pour dire quelque chose: — Vous préférez l'eau glacée pour vous faire la barbe?

— Elle était bouillante, Monsieur le préfet, elle était bouillante.

Vous pensez si l'on s'amusa de cette petite comédie. Mais, dame! on n'avait pas souvent de ces aubaines. Le plus souvent ces réceptions se traînaient en présentations d'un ennui mortel et en fades lieux communs. Il fallait nous entendre maugréer contre cette obligation, qui nous prenait le meilleur de notre matinée. Je ne sais; mais j'imagine que la mauvaise humeur est la même, ces jours-là, dans le personnel inférieur. Le Français, et surtout le fonctionnaire français, est né frondeur, et il aime ses aises.

Je suis sûr que tous les employés du ministère de l'intérieur ont bûni M. Constans et l'ont remercié dans le fond de leur cœur de son attention délicate. A-t-il sagement agi en supprimant le rite consacré par une tradition aussi antique? C'est une autre affaire.

J'hésite à dire ce que je pense aujourd'hui là-dessus; car je vois d'avance poindre l'objection. On ne manquera pas de me répondre: « Parbleu! vous en parlez bien à votre aise, vous n'appartenez plus à aucune administration, vous n'êtes plus soumis à aucune de ces corvées. Dans vos journaux même

modestes. Nos détaillants demandent simplement à vivre et commencent à se lasser de réclamer, auprès de qui de droit, la protection légitime à laquelle ils prétendent.

Encore quelques années, et notre ancienne organisation commerciale de détail, complètement ruinée, aura cédé la place aux grandes boutiques qui tendent de plus en plus à tout absorber.

On ne peut s'empêcher de considérer que les temps deviennent de plus en plus difficiles pour l'initiative privée, et que le malheureux, quelque intelligent soit-il, n'a aucune chance de parvenir à un résultat sans l'appui d'un gros capital.

Et cela, tout aussi bien en industrie que dans le commerce. C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, lutte inégale où le vaincu est connu d'avance et sans espoir de revanche.

Et donnez-vous, après cela, de voir les esprits s'aigrir, la défiance régner de toutes parts.

Chacun cherche à acquérir, pour lui et les siens, une somme de bien-être suffisante. Pour beaucoup, peu exigeants, c'est là l'idéal. — Pour combien d'autres est-il possible? — Quels sont ceux, ouvriers ou employés, qui peuvent se flatter d'y parvenir.

Citez, parmi nos employés de soierie, Lyonnais, ceux qui par leur honnêteté, leur science professionnelle, dirigent en réalité les maisons où ils passent leur existence, citez ceux qui, sans fortune, ont pu arriver à être les maîtres, à leur tour.

La liste de ces affranchis sera courte.

Les prétentions du petit commerce sont

De nombreux Lyonnais se sont rendus lundi, à Givors, rendre les derniers devoirs à un industriel très connu et qui laisse de nombreux regrets.

M. Boiron, au moment de la création du syndicat des teinturiers et apprêteurs, avait habilement saisi l'occasion, qui s'offrait, de profiter de la mauvaise humeur de la fabrique Lyonnaise. Son usine de Givors était en pleine activité et occupait un nombreux personnel pour la teinture en pièces. Ses deux fils sauront marcher dans la voie qui leur avait été si bien tracée par l'homme estimable et habile qui avait su se créer une place honorée dans le monde industriel Lyonnais.

La période du jour de l'an n'a pas été favorable au commerce local. Si nous en exceptons quelques grands magasins, monopolisant une quantité d'industries, nous trouvons les petits détaillants aussi malheureux que les années précédentes. La dixième quinzaine de décembre avait été bonne au début, puis le mauvais temps survenu au moment des fêtes de Noël a complètement paralysé la vente, pour tout ce qui touche au vêtement et à la mode.

Seuls, les marchands de jouets et les confiseurs ont pu se féliciter et écouler leurs articles avec assez de facilité.

vous avez, par un accord facile, retranché toute visite, toute cérémonie entre rédacteurs en chef et écrivains. Il vous est facile de regretter la disparition d'une corvée, dont vous ne sabbiez plus l'enlèvement.

Je reconnais qu'aujourd'hui je pourrais, assis sur le rivage, en face d'une tempête, répéter le *Suave Mari Magno* du poète latin. Il ne faut pourtant pas considérer les questions générales à un point de vue trop personnel. J'ai pu me tromper dans ma jeunesse en disant que c'étaient là d'inutiles et absurdes corvées; l'intérêt paraît plus haut que le bon sens; je suis à cette heure bien plus désintéressé.

Eh bien ! je ne crois pas qu'il soit bon qu'un grand chef de service n'ait pas un jour dans l'année, où il rassemble autour de lui tout son personnel, où il ne renouvelle connaissance avec quelques-uns de ceux qui le composent. Nous avons dans notre siècle une fâcheuse tendance à un individualisme exagéré. Il est à propos que l'homme qui fait partie d'un groupe soit de temps à autre averti qu'il est rattaché à ce groupe, qu'il relève de l'autorité autour de qui le groupe se serre, en qui il se confond.

Vous ne direz que ce n'est là qu'une convention; que dans cette visite unique, faite le premier jour de l'année, il n'y a point à vrai dire de connaissance renouvelée, qu'il ne s'y débite que des lieux communs et des compliments dont personne ne croit un mot, ni celui qui les dit, ni celui qui les écoute.

Je vous l'accorde; mais tout, en ce monde, n'est que convention. La société repose sur un ensemble de conventions, dont quelques-unes sont très utiles et très agréables. Tenons-nous à celle du jour de l'an. Nous voyons tous les jours nos enfants, et le matin, avant de partir au collège, ils viennent nous dire un bonjour sommaire. Le premier janvier, ils se jettent dans nos bras, ils nous accablent de baisers, ils témoignent d'une tendresse extraordinaire. Nous aimons-ils davantage? Point du tout; c'est une convention.

Il est admis qu'il y a un jour dans l'année où les enfants déploieront tout ce qu'ils ont d'affection dans le cœur, où ils promettront d'être bien sages et bien laborieux, où les parents auront l'air de croire à ses promesses, et, vous aurez beau dire, il n'y a rien de si charmant que ces doux mensonges. La convention est excellente.

Il y a un tas de gens que vous avez connus, mais que vous avez à peu près oubliés, n'étant plus en relations avec eux. L'usage veut que vous leur envoyiez au jour de l'an une carte, qui les avertisse que vous avez gardé d'eux un souvenir tel quel, ce n'est pas la vérité. Mais la convention n'est-elle pas ici très honorable et digne d'être observée, car il y a un plaisir dans cette évocation d'images disparues.

Je n'en finirais pas, si je voulais poursuivre. Eh bien ! cette cérémonie des réceptions officielles rappelle, bon gré mal gré à ceux qui y prennent part, qu'ils ne sont pas des individus isolés dans la vie, qu'ils sont solidaires les uns des autres, que les uns doivent obéissance et respect, que les autres protection, mais que tous tiennent à un lien commun, si faible et si lâche que soit ce lien.

Si cette tradition s'en va, je la regretterai. Et elle s'en ira, soyez en certain. Les mœurs y poussent: chacun chez soi, chacun pour soi, c'est la devise de la démocratie.

FRANÇOISQUE SARCEY.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Givors. — Théâtre. — Ce soir, la troupe du théâtre de Vienne donnera, à Givors, une représentation de *Carmen*. Le prix des places est ainsi fixé: premières, 1 franc; secondes, 60 centimes.

LOIRE

Saint-Etienne. — Conférence à la chambre de commerce. — M. Charles Leprieux, vice-président en disponibilité, fera jeudi, une conférence à l'hôtel de la chambre de commerce, sous les auspices de la Société d'études scientifiques. Sujet traité: l'Expansion coloniale et l'émigration, et leurs conséquences économiques.

Un nouveau confrère. — Demain, paraîtra un nouveau journal: la *Croix de la Loire*, qui se déclare catholique, populaire et indépendant. Le rédacteur en chef est: M. Henry Duchêne.

L'hiver. — Jusqu'au nouvel an, nous avons eu une température exceptionnelle, dont on se déclarerait volontiers satisfait au 31 août de mai. Le 31 décembre, le thermomètre marquait encore 14 degrés au-dessus de 0. La neige et l'influenza ont fait leur sournoise apparition pendant la première quinzaine de janvier, et la mortalité, considérablement augmentée. Hier, l'état-civil signalait 29 décès, alors que la moyenne est de 12.

Aujourd'hui, il fait un temps pourri et froid, tout ensemble, des plus désagréables. — Grand-Théâtre. — Jeudi, première représentation de *Manon*, opéra comique de notre illustre compatriote J. Massenet.

Anciens chasseurs alpins. — C'est dimanche prochain, à 9 h. 1/2 du matin, dans une salle spéciale du café Page, rue la Croix, 13, qu'aura lieu la réunion des anciens chasseurs. On y établira les premières bases de cette société dont le but est: de rendre les relations plus faciles entre les réservistes de cette arme; de se tenir au courant de toutes les décisions les intéressant; de préparer des réserves aux diverses convocations des réservistes.

Plusieurs hauts patronages, militaires et civils, sont assés à cette société. Nous comptons donc sur la bonne volonté de chacun de nos trois cents chasseurs stéphanois, pour répondre à notre appel.

Roanne. — Police correctionnelle. — Le nommé Victor Essertel, âgé de 31 ans, demeurant rue Saint-Jean, a été à l'audience correctionnelle de ce matin, condamné à trois mois et un jour de prison pour vol de charbon au préjudice de M. Bonnaud, entrepreneur de navigation.

Le conducteur arrêté de suite et se prodigua en soins au blessé.

Saint-Chamond. — Suicide. — Le nommé Ennemond Geneste, manouvrier, âgé de cinquante-sept ans, s'est pendu, hier, à son domicile.

Le docteur Fabreguettes n'a pu que constater le décès.

Acte de probité. — Marie Rivory, femme Jacquemond, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme en argent.

Caisse d'épargne. — Les séances des 7 et 10 janvier ont donné les résultats suivants: 314 versements, dont 39 nouveaux, faisant 70.077 fr.; 330 remboursements dont 14 pour soldes faisant 36.238 fr. 28.

La Patriote. — Hier, la Société de gymnastique s'est réunie à l'effet de procéder au renouvellement de son bureau. Les mêmes membres ont été réélus pour l'année 1892.

Rive-de-Gier. — Arrestation. — La gendarmerie de notre ville a mis ce matin en état d'arrestation le nommé Jean-François Sout-Pavie, âgé de 44 ans, natif de Lyon, pour s'être enfui de la maison paternelle de St-Genès-Lerpt.

Ce jeune détenu sera reconduit dans cette maison d'où il s'est évadé le 3 janvier au moment où lui et ses collègues prenaient leur repas du soir.

Collecte. — A la suite d'un banquet organisé par les garçons bouchers, qui a eu lieu dimanche 10 courant, une collecte a été faite au profit des familles des victimes du feu de la Manufacture, au café du Centre tenu par M. Gervais, elle a produit la somme de 4 francs qui ont été versés entre les mains de M. Chambouvet, secrétaire de la mairie de notre ville.

Caisse d'épargne. — Séances des 8 et 10 janvier 1892 présidées par MM. Pierre Boiron et Joanny Maroux. — 271 versements dont 42 nouveaux s'élevant à la somme de 59.899 francs. — 49 remboursements dont 8 pour soldes s'élevant à la somme de 30.025 fr. 85.

Grand-Croix. — Fête du 10 janvier. — Par oubli, les lots étant parvenus un peu tard, nous n'adressons qu'aujourd'hui nos remerciements à M. le directeur des houillères de Rive-de-Gier, ainsi qu'à M. le directeur des houillères de la Favege; au premier pour 4,000 kilogrammes de charbon, au second pour 20 francs en espèces.

Nous n'oublions pas, non plus, tous les généreux donateurs qui ont assuré par leur obole le succès de la tombola.

Aux noms des veuves et des orphelins, merci!

DROME

Valence. — Cour d'assises de la Drôme. Le vol d'Étoile. A l'audience d'hier, les nommés Bouvier et Lixart ont été condamnés à 6 ans de réclusion et 10 ans de surveillance de la haute police.

Audience du 12 janvier. — Vol qualifié avec tentative d'assassinat à Sauzet (arrondissement de Montélimar). — Le 6 juillet dernier, un vieillard de 80 ans, habitant la campagne dans les environs de Sauzet fut surpris pendant la nuit dans son lit et violemment frappé. L'agresseur, après avoir fait révéler au vieillard l'endroit où il cachait son argent, le lui déroba et prit la fuite.

Le nommé Benoit, originaire de Lamastre, comparut comme accusé; il a de très mauvais antécédents et quatre condamnations. Il nie être l'auteur du vol.

Arrestation. — Le nommé Louis Dubreuil, âgé de 41 ans, tanneur, originaire de Nantes, menaçait hier soir dans tous les cafés du boulevard d'être arrêté.

Incendie à Couzollet. — Le 9 janvier, vers 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré à Couzollet. Une maison d'habitation appartenant à M. Henri Juvin a été la proie des flammes.

Les causes de ce sinistre sont attribuées à un tuyau de poêle, qui traversait un magasin de bois de menuiserie au 1er étage.

Les pertes, évaluées à 2,700 fr., sont couvertes par une assurance.

Suicide. — Aujourd'hui, dans la matinée, entre 10 et 11 heures, le nommé Jean Guillot, 33 ans, né à Lyon, marchand colporteur, s'est suicidé à l'auberge Tavennas, rue Belle-Image, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

Transporté à l'hôpital par 14 soins du commissaire de police, le nommé Guillot a expiré en arrivant à l'hôpital, le 12 janvier, à 10 heures.

Vol. — Le sieur Laurent, arrêté il y a trois jours pour vol d'un paquet de cordes, a été conduit ce matin à Valence, où il passera prochainement en police correctionnelle.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Election au conseil d'arrondissement. — Les électeurs du canton nord-ouest du Puy sont convoqués, pour le dimanche 24 courant, à l'effet d'élire un représentant au conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Jules Tuja, démissionnaire.

Harmonie du Velay. — Le concert au profit des pauvres, dont nous avons déjà parlé, est définitivement fixé au samedi 24 janvier prochain. Cette société s'est déjà assurée le concours de plusieurs artistes lyonnais. Nul doute que la réussite ne soit complète.

Saint-Paulien. — Arrestation. — La gendarmerie de Saint-Paulien a mis en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage le nommé Xavier Charreyron, originaire de Vernoux (Ardèche).

L'ASSASSINAT D'ARNAS

On nous télégraphie de Villefranche: D'après des renseignements puisés à une source certaine, il résulte que la victime du crime d'Arnas n'est pas le sieur Jean Santallier (ce dont il se félicite), comme nous l'avons annoncé, mais bien un nommé Joseph Matray, âgé de 15 ans à peine, né à Saint-Etienne-les-Ollières en février 1877, fils de Antoine et de Antoinette Egeron, demeurant, avec ses parents, à Saint-Etienne-les-Ollières, où ils sont vigneron.

La personne qui avait cru reconnaître dans la victime, Santallier, s'est méprise sur la ressemblance qu'avait ce dernier avec le jeune Matray.

Le docteur Bonnaud, qui aujourd'hui a pratiqué l'autopsie, n'a, contrairement à ce qui a été dit, remarqué sur le cou de la victime, aucune trace de strangulation.

Le jeune Matray aurait reçu un coup violent qui l'aurait étourdi; une fois à terre, les assassins le croyant mort l'ont transporté dans le champ où il a été trouvé et où il a succombé à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Il est certain que le vol a été le mobile du crime, car la victime qui portait une montre et une certaine somme d'argent, a été complètement dépouillée.

L'enquête se poursuit activement.

DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES

On nous télégraphie de Paris: Sont nommés: Officiers de l'instruction publique: MM. Charles Adam, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Dijon; Borivivau, ancien vice-président du conseil général de l'Isère; Jean Bonardel, président de la Société générale de navigation du Rhône et de la Saône; Charles Borie, inspecteur primaire à Vienne (Isère); Chalvet Désiré, docteur en médecine, maire de Saint-Marcellin (Isère); Jean Collozet, conservateur au Musée de Semur (Côte-d'Or); Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; Félix Lerau, inspecteur primaire à Roanne; Pierre Martin, docteur en médecine, maire de Conches-les-Mines (Saône-et-Loire); Pierre Sollier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

Officiers d'Académie: MM. Joanny Arnaud, conseiller municipal à Lyon; Jean Augagneur, agrégé près la Faculté de Médecine de Lyon; Félix Mathieu, inspecteur primaire à Die (Drôme); Gabriel Borgh, président du conseil d'arrondissement aux Fourneaux (Savoie); Charles Blandin, avocat à Semur (Côte-d'Or); Louis Bonnaud, conseiller général à Lyon; Antoine Boyaud, maire de Royer (Saône-et-Loire); Georges Boyer, notaire à l'Église-Neuve-d'Entraygues (Puy-de-Dôme); J. Baboux, instituteur à Chassy (Saône-et-Loire); Jean Belot, économiste de l'École nationale de Voiron (Isère); Jean Blanchon, instituteur à Corbelin (Isère); Eugène Boileau, inspecteur primaire à Albeville (Savoie); François Bourgeois, instituteur à Gilly (Savoie); Joseph Chabas, chef de bureau à la préfecture de la Drôme; Alfred Chalvet, docteur médecin à Valence; Charles Charisolo, publiciste à Vasson (Haute-Saône); Gustave Confinhall, ingénieur en chef des mines de la Chalestrière, à Saint-Etienne (Loire); Deléon-Brunet, percepteur à Morestel (Loire); Charlon, conseiller municipal de Grenoble; Eugène Charpenay, photographe à la Tronche, près de Grenoble; Dufour, capitaine en retraite, à Izeaux (Isère); Louis Duprey, maire de Roussillon (Saône-et-Loire); Fichot, chef de la société musicale de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire); Michel Fritsch, professeur au conservatoire de musique de Dijon; Garnier, pharmacien à Axonnes (Côte-d'Or); Emilian Gravier, maire de Molans (Savoie); Mare-Guyard, conseiller municipal de Lyon; Anatole Gallois, secrétaire de l'Académie de Grenoble.

Claude Guillemain, directeur de l'École primaire supérieure de Lyon; Charles Keine, professeur à l'École supérieure de commerce de Lyon; Pierre Lamazière, architecte en chef de la ville de Saint-Etienne; Henri Largel, procureur de la République à Beaune (Côte-d'Or); Laurent, maire de Nyons (Drôme); Joseph Levrat, docteur médecin à Nantua (Ain).

MM. Meunier, adjoint au maire de Voiron (Isère); Mougin-Rusand, imprimeur à Lyon; Jean Nicard, pharmacien à Vasson (Haute-Saône); Arthur Périard de Graviillon, sculpteur-peintre, propriétaire à Ecully (Rhône); Jean Perraud, secrétaire de la société du Son des Ecoles, à Aix-les-Bains (Savoie); Pierre Perrie, professeur de musique à Roanne (Loire); Pleindoux, maire de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère); Victor Plot, secrétaire de la préfecture de Louhans (Saône-et-Loire); Victor Porret, trésorier du comité parisien du centenaire de la réunion de la Savoie à la France.

MM. Prost, pharmacien à Chuz (Ain); Antoine Fillet, agrégé de la Faculté de droit de Grenoble; Jean Pichon, instituteur au Puy (Loire); Stephen Rolin, maire de Saint-Vincent-de-Rhèims (Rhône); Richard Gagneur, maire de Thones (Savoie); Edmond Savoye, pharmacien à Conches-les-Mines (Saône-et-Loire); Paul Sigrist, professeur de géographie à Lyon; Joannès Son, artiste peintre, à Bourg; Sordollet, commis d'Académie à Dijon; Joseph Varnier, maire à Bouvesse-Guirie (Isère); Léo Mignon, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lyon.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 12 janvier, 4 heures soir. Hauteur du baromètre: 754 mm. — Température: + 0°. — Direction du vent: Nord-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures: + 2°. — Minimum de température dans les 24 heures: - 2°.

Situation générale. — La hausse barométrique s'est accentuée vers la Russie et le Nord-Ouest de l'Europe, mais des faibles pressions couvrent l'Espagne et la France, et le baromètre baisse dans nos régions. Des neiges sont signalées sur presque tout le continent.

Dernière heure. — Les pressions faiblissent toujours en France, et les hauteurs barométriques descendent à 749 à Biarritz et 759 à Paris. Le baromètre est de 6 millimètres à Malgahargne, 2 à Biarritz, 1 à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps froid, quelques neiges.

M. Carnot, président de la République, a reçu, hier matin, le général Berge, gouverneur militaire de Lyon.

M. Hubbard, député de Seine-et-Oise, sera à Lyon le 30 janvier prochain. Il fera une conférence aux Folies-Bergère, sous la présidence de M. Ricard, député de la Côte-d'Or.

Cette conférence est organisée par le groupe rationaliste de la morale positive de Lyon.

Les forges de la région: L'usine Marrel frères de Rive-de-Gier vient d'expédier à Marseille six énormes plaques d'acier pour blindage.

Ces pièces qui pèsent en moyenne vingt-cinq mille kilogrammes chacune sont destinées au *Bouvin*, dont elles constitueront une partie de la cuirasse.

Le compagnon anarchiste Sébastien Faure, continue la série de ses conférences; dire qu'un public nombreux s'y presse, serait exagéré, mais pour une fois. L'orateur a

trouvé un clou superbe. Il annonce qu'il répondra aujourd'hui, salle des Folies-Gauloises, à toutes les questions qui lui seront posées et à toutes les objections qui lui seront faites.

La maréchale Booth, en ce moment à Lyon, et deux officiers supérieurs de l'Armée du salut se proposeraient de prendre part à la discussion.

Ce sera drôle. Un emploi de professeur de chant au Conservatoire de musique de Nancy est actuellement vacant. Pour renseignements, s'adresser à la mairie de Nancy.

Un Suicide au Poste

Le service de la Sûreté recherchait, depuis quelques jours, un malfaiteur nommé Claude Chevassieux, âgé de 41 ans, inculpé de vols commis au préjudice de M. Millet, demeurant, 5, rue de la Victoire, et Piot, demeurant, 55, cours Vitton.

Hier, à midi, M. Piot, passant rue Marignan, en compagnie de l'agent de la Sûreté Bernard, aperçut Chevassieux qui se disposait à entrer dans une maison. Il prévint son compagnon et Bernard, s'avancant vers Chevassieux, lui mit la main sur l'épaule et l'invita à le suivre.

Chevassieux ne fit aucune résistance, et les deux hommes, accompagnés de M. Piot, entrèrent au poste de la place du Pont, où se trouvaient un brigadier et plusieurs hommes.

Comme il le fait, dans semblables circonstances, le chef de poste interrogea son prisonnier, debout devant lui, pour rédiger son procès-verbal. Chevassieux répondit très tranquillement, puis, pendant que le brigadier était occupé à écrire les réponses et que Bernard, pour les contrôler, feuilletait un livret militaire saisi sur lui, tira prestement un revolver de sa poche, appliqua le canon contre son oreille droite et appuya sur la détente.

Une détonation retentit et le malheureux, la crâne fracassé, roula à terre, au milieu d'une mare de sang.

Il n'était pourtant pas encore mort, mais avait perdu connaissance. Un des agents alla aussitôt à la pharmacie Boissonnet chercher du secours et un autre courut avertir le docteur Vincent.

Chevassieux, malgré les soins qui lui furent prodigués, ne survécut que quelques minutes à sa blessure, et le médecin ne put que constater le décès.

Le corps fut aussitôt placé sur une civière et emporté à la Faculté de médecine; on lava à grande eau le parquet couvert de larges taches rouges, et une heure après, il ne restait plus, au poste, trace du drame qui venait de s'y dérouler.

Chevassieux était un repris de justice; il avait subi déjà trois condamnations pour vol. Le misérable menait une triste existence, couchant la plupart du temps à la belle étoile et se nourrissant à peine. Ce n'est pas son arrestation qui l'a poussé au suicide; il avait déjà songé à se donner la mort, car, sur lui, on a trouvé une lettre, adressée au procureur de la République, dans laquelle il prévenait ce magistrat que, las de la vie qu'il menait, il allait se tuer.

On a perquisitionné, sans rien trouver de compromettant, dans une pauvre chambre à peine meublée qu'il occupait rue Marignan, 21.

C'est bien à la misère et non à la peur de la prison qu'il faut attribuer ce suicide.

UN ÉVADÉ DE BRON

Il y a environ trois semaines, le nommé Auguste Jury, âgé de 30 ans, s'évadait de la prison de Bron, où il était enfermé, en escaladant un mur de six mètres de hauteur et rentrait chez ses parents, qui habitent à Givors, rue des Plaines. Depuis son évasion, il était resté assez calme. Hier matin, vers huit heures et demie, il lançait son chapeau sur un train qui passait, puis, à deux reprises différentes, escaladait la barrière du chemin de fer, au risque de se faire écraser, pour retrouver son couvre-chef.

Après avoir encore sauté un mur de deux mètres, il revint au marché, tendant aux marchands une petite soucoupe et les forçant, par son importunité, à y déposer quelque chose.

A 8 heures, le fou fit une tournée en ville avec quelques gamins, puis entra rue des Serviettes, dans la fabrique de tulle de M. Louvié; des ouvrières prirent peur et se mirent à crier. Jury s'attaqua alors à Mlle Louvié, la frappa violemment à la figure, et se mit à briser les vitres de la devanture.

Au même moment passait M. Claudius Charrier qui put se rendre maître du fou, pendant que l'on courait chercher la gendarmerie. Après avoir été interrogé par le commissaire de police et visité par M. le docteur Petitpierre, Jury a été emmené à Bron.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 13 Janvier 13e jour de l'année. Pleine lune le 14 janvier; dernier quartier le 22. Soleil: lever, 7 h. 52; coucher, 4 h. 26.

Obsèques de M. Guédy. — Hier à trois heures, ont eu lieu les funérailles civiles et maçonniques du citoyen Jacques Guédy. Une foule que l'on peut évaluer à deux mille personnes, composée en grand nombre de francs-maçons et de délégués de sociétés patriotiques et de bienfaisance, l'accompagna à sa dernière demeure.

De nombreuses couronnes offertes par les sociétés dont il faisait partie, ornaient son cercueil.

Nous avons remarqué celles du Patronage de la loge Union et Confiance, les Prévoyants de l'Avenir, etc.

Plusieurs autres couronnes étaient portées par des enfants des écoles laïques du 9e arrondissement, dont il était un des généreux bienfaiteurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par le président de la loge Union et Confiance et des délégués des sociétés présentes.

Un cimetière, des discours ont été prononcés par M. le docteur Hyvert, président

du Patronage des enfants pauvres et par le P. Gros, vénérable de la loge Union et Confiance.

A la sortie du cimetière, une collecte fructueuse a été faite au bénéfice de la société de Patronage.

Société des Légionnaires du Rhône. — Le conseil d'administration invite les sociétaires à assister aux funérailles de M. Auguste Jallet, légionnaire, 4e légion, 3e bataillon, 1er compagnie, décédé le 12 janvier 1892, dans sa 51e année, lesquelles auront lieu le jeudi 14 janvier 1892, à 8 heures 3/4. On se réunira au domicile mortuaire, qui est l'Est, 9.

Les sociétaires sont priés de prendre leurs insignes.

Audacieux voleurs. — Hier soir à 6 heures, deux individus paraissant âgés d'une quarantaine d'années ont pénétrés chez M. Chalel, boulangier, 42, rue de Marseille. Personne ne se trouvait dans le magasin.

Ils inconnus, après s'être assurés que Mme Chalel, occupée dans sa cuisine, ne les avait pas entendus entrer, ont chargé sur vingt épaules un sac de farine pesant cent vingt-cinq kilogrammes et sont tranquillement sortis.

Heureusement, deux voisins, MM. Julien et Jacques, qui avaient observé leur manège les ont suivis.

Au moment où les voleurs s'apprêtaient à fuir, traînant sur une carriole à bras le sac qu'ils venaient de voler, ces messieurs sont intervenus et leur ont demandé d'où ils tenaient la farine qu'ils se disposaient à emporter.

A ce moment, deux gardiens de la paix en tournée débouchèrent non loin. A leur vue, les deux voleurs ont détalé à toutes jambes abandonnant le sac et la voiture, et n'ont pas tardé à disparaître dans l'obscurité.

Aucune arrestation n'a encore été opérée, on a bien découvert le propriétaire de la voiture, M. Thivolle, charbon, rue d'Gerland. Il a déclaré avoir loué la carriole à deux individus qu'il ne connaît ni de nom, ni de vue, et qu'il n'a pas revu.

Vol avec effraction. — Dans l'après-midi d'hier, entre deux et cinq heures du soir, les malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le logement, à ce moment désert, que Mme Rieu, coiffeuse, habite au cinquième étage du numéro 16 de la rue Terme.

Une fois dans l'appartement, les voleurs ont forcé, à l'aide d'un pressoir et d'un ciseau à froid les serrures de divers meubles et ont tout bouleversé, cherchant de l'argent. Ils se sont emparés d'une somme de dix francs, de deux bagues, d'un bracelet, d'une paire de boucles d'oreilles et d'une montre de femme, le tout en or.

C'est seulement à huit heures du soir, en rentrant chez elle, que Mme Rieu s'est aperçue du vol dont elle venait d'être victime. Les voisins n'ont rien entendu, le concierge n'a pas remarqué l'entrée, dans la maison, d'un individu à mine suspecte, aussi, à moins d'un heureux hasard, il est peu probable que le commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, qui a reçu la plainte de la victime, retrouve les coupables.

Un jeune escroc. — Le jeune François Tremblat, âgé de 20 ans, ancien employé de M. Rivat, marchand de fromages, 22, quai Saint-Antoine, avait eu la précaution, en quittant son patron, d'emporter tout un paquet de factures portant l'en-tête de la maison.

Une fois dehors, Tremblat qui connaissait les clients de M. Rivat et savait le montant de leur compte, remplit les factures, y apposa la signature de son ancien patron et réussit à s'en faire payer quelques-unes, notamment chez les Sieurs du Calvaire, chez M. M. Cuzin, laitier, 5, rue de Cuire; Richalet, épicière; Perrichon, Adénot, marchands de comestibles, etc.

Le montant des détournements s'élève à 170 francs.

Quand M. Rivat se présenta à son tour pour toucher le montant de ses factures, ses clients lui répondirent qu'ils avaient payé, et l'appuy de leurs dires, montrèrent des reçus.

Une plainte fut adressée au parquet et l'enquête ouverte au sujet de l'arrestation de Tremblat qui, en pleurant, avoua les vols.

Arrêté lundi soir, le jeune escroc a été condamné hier à huit jours de prison par le tribunal correctionnel.

Obsèques civiles. — Les funérailles civiles de M. Louis Alex auront lieu aujourd'hui mercredi, à 2 heures 3/4.

Le convoi partira de l'hôpital de la Croix-Rousse pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

L'Auberge de Mariniers. — Le public est en train de ratifier le jugement de la presse sur le drame de M. Emile Moreau. En effet, cette œuvre de haute envergure et qui nous sort enfin des banalités ordinaires du théâtre, attire chaque soir un public subjugué par des situations fortes, émouvantes.

Le sormon du bon caré Pasquelin produit une énorme impression sur le public, ainsi que le tableau de la passerelle du Vieux-Moulin, on ne peut plus saisir. Il en est de même pour les tableaux de l'après-midi des bords de l'Yonne, de la fête des Mariniers, de la Folie.

En un mot, la pièce, d'un bout à l'autre, tient le public haletant et provoque à juste titre les applaudissements et les rappels de la salle entière.

L'Auberge des Mariniers aura au Théâtre des Célestins un succès aussi durable que le *Régiment*.

Rideau à 8 heures. L'Auberge des Mariniers sera jouée tous les soirs, ainsi que les feuilles de location de ce soir, à la disposition du public.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures.

Théâtre-Bellecour. — Pour les dernières représentations de *Sturouff*, l'opérette dont le succès a été si grand pendant les fêtes du Nouvel An et que confirme chaque soir le nombreux public qui se presse à la salle Bellecour, aujourd'hui mercredi, représentation populaire à prix réduits.

Les répétitions du *Petit Duc* sont poursuivies activement et tout fait prévoir que cette pièce, un des chefs-d'œuvre du maestro Lecocq, sera prête à passer très prochainement.

Le bureau de location est ouvert de dix heures du matin à sept heures du soir, sous le péristyle du théâtre.

Cirque Rancy. — C'est ce soir samedi, qu'a lieu, au Cirque Rancy la reprise des pantomimes aquatiques qui eurent si grand succès l'année dernière.

Le nouveau système d'immersion de la piste fera sûrement grand effet. Au torrent fantastique, qui, en quelques secondes, inonde la piste, s'ajoutent, dans un tour de main, des jets puissants qui jaillissent jusque dans le coupole.

La propriétaire s'étant précipitée au secours de la jeune fille, recut une balle dans le bras.

Bourmes se tira aussitôt après, à bout portant, deux coups de revolver dans le ventre, mais assez habilement pour ne pas se faire de mal.

ETAT-CIVIL DE LYON

Premier arrondissement. — Veuve Lotzaz, née Gomet, s. p., 78 ans, rue Tables-Claudiennes, 41, f. 8 h. — Jean Vindry, rentier, 83 ans, quai St-Vincent, 59, f. 10 h.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Includes values for 3 0/0, 3 0/0 nouveau, 3 0/0 amort. ex.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, Valeurs, Cours. Includes 3 1/2 Français, Amortissable, 4 1/2 1883.

Table with columns: OBLIGATIONS, Ville de Lyon, V. de Paris 1860, 1865, 1870.

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, ACTIONS, OBLIGATIONS. Includes Tréfil., Pharsis, Lantiers, Huta-Bankowa.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: APRES BOURSE, 8 0/0 français, d/25, Italien.

CONDICION DES SOIES DE LYON

Table with columns: NOMBRE, SORTES, France, Espagne, Prémont, Belle, Brouse, Syrie, Bengale, Chine, Canton, Japon, Fussaï, Poine.

MARCHE DE LA VILLETTE

Table with columns: Veaux, Amenés, 405; vendus, 350; poids moyen, 79.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Table with columns: Bœufs, Amenés, 880; vendus, 650; renvoi 210.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries.

CARTES DE VISITE

Le cent, 1 ligne 1 50 | Le cent, 4 lignes 2 25 | 2 50 | 3 75 | Par la poste: 30 cent. en sus

LE PASSE-TEMPS

(19e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON Seul Journal Artistique & Littéraire

ABONNEMENTS

Un An... 8 francs | Six Mois... 4 | Trois Mois... 2

Théâtre des Célestins. Direction: Roger DALBERT. Tous les soirs à 8 h. et les Dimanche en matinée à 1 h. 1/2. L'AUBERGE DES MARINIERS

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

Service d'Hiver VIENT DE PARAITRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

VIENT DE PARAITRE ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

D' DUCHARME & A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état

AGENCE FOURNIER 14, Rue Confort, LYON (à l'entresol) BONS A LOTS DU CRÉDIT FONCIER Émission du 7 Août 1888

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances

DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE ARTISTIQUE (JULES GARNIER) TIRAGE 25 JANVIER 1892

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 13 Janvier (48) MON PREMIER CRIME PAR GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté

cierge; vous me demandiez des preuves matérielles; je crois qu'elles abondent, maintenant. — Oui, je le vois; aussi je vais tout vous dire; mais à condition que vous me permettiez d'adresser à ma femme une lettre, dont vous prendrez d'abord connaissance.

compris ma femme, me croit orphelin; mes parents existent... Je vois quelquefois ma mère... je lui viens en aide, car elle est pauvre et âgée, et puis... la malheureuse femme m'adore, malgré tous mes défauts... Moi aussi, je l'aime!

J'ai lutté pour l'existence, où tout est hasard et ficelles... J'ai cherché, sans succès, à corriger la fortune par des moyens plus ou moins avouables. J'étais obscur et j'aurais voulu briller; j'étais pauvre et j'adorais la richesse.

ma chambre, non pour me voir, mais dans l'espoir d'y rencontrer mes ouvriers. Ce soir-là, je lui avais annoncé que ma fiancée devait venir passer la soirée avec une parente et pour mieux lui faire croire qu'il y avait réception chez moi.

la chaise, Désiré remuait... il n'était pas mort! S'il allait crier!... Cette pensée me rendit toute ma présence d'esprit. Rallumant une petite lampe, je vis que le corps avait fait un mouvement de côté; il vivait! Il n'était certainement plus en état de crier... d'appeler au secours; mais son agonie pourrait se prolonger, et... je ne voulais pas le voir souffrir longtemps.